

L'épreuve théorique générale (ETG)

C'est un test audio-visuel de 40 questions, communes à toutes les catégories du permis de conduire, qui porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur.

Sont admis les candidats qui totalisent 35 bonnes réponses ou plus.

Un résultat favorable ouvre droit à 5 épreuves pratiques sur une période de 5 ans maximum, même en cas de changement de filière de formation, de catégorie ou sous-catégorie du permis de conduire.

Sont dispensés de l'épreuve théorique générale les candidats titulaires d'une autre catégorie du permis de conduire datant de moins de 5 ans, délivrée par un État de la Communauté Européenne.

L'épreuve pratique

L'épreuve est sous le contrôle d'un expert, qui s'attache à évaluer les acquis du candidat, en et hors agglomération, selon les critères fixés par la procédure d'évaluation et conformément au Référentiel pour l'Éducation à la Mobilité citoyenne (REMC). L'expert observe les réactions et les actions du candidat dans les différentes situations de conduite.

La durée de l'épreuve est de 32 minutes, dont 25 minutes de conduite effective. Elle se compose en 3 parties :

- un parcours sur des infrastructures routières et dans des situations de circulation suffisamment variées, en privilégiant les passages successifs d'une zone à l'autre
- une phase de conduite autonome mise en place par l'expert, qui consiste à suivre un itinéraire, ou rejoindre un lieu précis. durant cette phase (qui peut être fractionnée selon les conditions de circulation) d'une durée de 5 minutes, l'expert n'indique plus de direction.
- 2 manœuvres : l'une indiquée par l'expert, et l'autre consistant en un arrêt de précision selon la signalisation routière.
- 1 vérification intérieure ou extérieure, 1 question de sécurité routière en lien avec la vérification effectuée, 1 question de "premier secours".

L'ensemble de l'évaluation repose sur un bilan de 9 compétences, ainsi que 3 compétences transversales et 2 compétences complémentaires.

Sont admis les candidats ayant obtenu un résultat minimum de 20 points.

Le résultat de l'épreuve pratique est adressé au candidat par voie électronique, téléchargeable sur le site : "sécurité routière - permis de conduire - résultat du permis"

Le candidat peut consulter son résultat 48 heures (ouvrables) après son évaluation